



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dégorgement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc LEBURNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MOSELLE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN
Élio DI RUPO

Feuille n° 21/27

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 habitat ou équip. communautaire

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome (II) :
 habitat ou équip. communautaire

Assainissement autonome communal (IIb) :

Assainissement transitoire (III) :
 habitat ou équip. communautaire

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjudgé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egoût sous pression
 Egoût gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover
 Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique
 Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dégorgement - Exhaure

Station de pompage
 Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/09/2005)

Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (IIa)
 Prévention éloignée (IIb)
 Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable
 1er catégorie
 2ème catégorie
 non classé
 Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Nature 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 25/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
 Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'intégrant en son la responsabilité de la DGATLP.
 L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/01/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan décalés à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MWR-DGRNE - MWR-DGATLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

